

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Étaient présents : Mmes et MM André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mme Michelle CAILLAUD (arrivée à 20 h 42 mn), Bernard MARCHAND, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Suzie PORTEJOIE et Carole BLAIN.

Étaient absents excusés : M. Jacques AUGRIS, Mme Katia GAUDIN, Mme Catherine AMBAYE, Mme Michelle CAILLAUD (arrivée à 20h42, point 7 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS PRÉALABLES À LA MISE EN LOCATION DU LOGEMENT 24 QUARTIER DE L'ÉRABLE).

Pouvoirs : M. Jacques AUGRIS à M. André RIGNAULT, Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD (admissible à partir du point 7 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS PRÉALABLES À LA MISE EN LOCATION DU LOGEMENT 24 QUARTIER DE L'ÉRABLE) et M. Mickaël COLIN à Mme Ginette BOUYER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Suzie PORTEJOIE a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE MÉCÉNAT CONCOURANT À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES & LA COMMUNE.
4. FRAIS DE NOTAIRE POUR LA CESSION DE LA PARCELLE SECTION ZC N°11 PAR LES CONSORTS TEXEREAU AU PROFIT DE LA COMMUNE.
5. ASSURANCES – RÉSULTATS DE LA CONSULTATION – ATTRIBUTION.
6. STANDARD TÉLÉPHONIQUE DE LA MAIRIE – CONTRAT DE LOCATION.
7. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS PRÉALABLES À LA MISE EN LOCATION DU LOGEMENT 24 QUARTIER DE L'ÉRABLE.
8. ÉTUDE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION PRÉSENTÉE PAR L'ASSOCIATION SAVIGNÉ VTT.
9. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (12), approuve le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019.

DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (12), de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ➔ Section D n° 841 – 842 – 846 « Épinoux »
- ➔ Section F n° 769 – 770 « Moulin de la Baronnière »

AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE MÉCÉNAT CONCOURANT À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES & LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (12) :

- Accepte l'avenant n° 1 à la convention de Mécénat.
- Autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

FRAIS DE NOTAIRE POUR LA CESSION DE LA PARCELLE SECTION ZC N°11 PAR LES CONSORTS TEXEREAU AU PROFIT DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2019-0508 en date du 16 mai 2019, les frais de notaire étaient estimés à 150 € maximum, hors il s'avère qu'à la signature de l'acte ceux-ci sont de 162 €, il convient donc de délibéré pour ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (12) :

- Accepte les frais de notaire pour un montant de 162 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

ASSURANCES – RÉSULTATS DE LA CONSULTATION – ATTRIBUTION :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offres, en 4 lots, réalisé pour le renouvellement des contrats d'assurances de la commune :

Lot n° 1 : DOMMAGES AUX BIENS FRANCHISE ATTEINTE 150 €

- ➔ GROUPAMA pour un montant de 3 450 €

Lot n° 2 : RESPONSABILITÉ CIVILE SUR FORMULE DE BASE

→ GROUPAMA 0.46 % TFC de la masse salariale brute soit 1 225.52 €

Lot n° 3 : PARC AUTOMOBILE TOUS DOMMAGES FRANCHISE 150 € PLUS OPTIONS

→ GROUPAMA pour un montant de 1 757.28 €

Lot n° 4 : PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITÉ ; ÉLUS ET AGENTS ET OPTION PJ MO

→ GROUPAMA pour un montant de 700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (12) :

- Attribue les 4 lots de l'appel d'offres relatif au marché public d'assurances conformément au descriptif rédigé ci-dessus.
- Dit que les contrats seront conclus pour une durée de 4 années, commençant le 1^{er} janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2023.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

STANDARD TÉLÉPHONIQUE DE LA MAIRIE – CONTRAT DE LOCATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (12) :

- Accepte la proposition d'Orange Business Services, d'une durée de 60 mois, pour un loyer mensuel 73.07 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat.

Arrivée de Madame Michelle CAILLAUD à 20 h 42 (point 7).

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS PRÉALABLES À LA MISE EN LOCATION DU LOGEMENT 24 QUARTIER DE L'ÉRABLE :

Monsieur le Maire présente les devis proposés par :

AVEC AMIANTE	TARIF	SANS AMIANTE	TARIF
JCT DIAGNOSTICS	290 €	JCT DIAGNOSTICS	250 €
AGENDA DIAGNOSTICS	260 €	AGENDA DIAGNOSTICS	190 €
		LE SAOUT DIAGNOSTICS	249 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (14) :

- Retient la proposition d'AGENDA DIAGNOSTICS avec la prestation amiante pour un montant de 260 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

ÉTUDE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION PRÉSENTÉE PAR L'ASSOCIATION SAVIGNÉ VTT :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (14), accepte de participer financièrement et accorde une subvention de 250 € à l'association SAVIGNÉ VTT à l'occasion de la randonnée VTT « Rando de Noël » qui aura lieu le dimanche 22 décembre 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

- Demander des devis pour un columbarium et l'aménagement du jardin du souvenir.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal lundi 13 janvier 2020 à 20 heures.
- M. Daniel SICARD signale que la lampe 112 « Rue Pommerate » est grillée. Il fait également savoir qu'il a téléphoné à Orange pour le haut débit à Champagné-Lureau ; Orange n'est soit disant pas au courant et il demande à qui s'adresser pour obtenir une réponse. Monsieur le Maire lui donne une adresse internet.

Informations :

- Vendredi 13 décembre fête de l'école le soir.
- Samedi 14 décembre loto du Comité des fêtes le soir.
- Repas de Noël de l'école vendredi 20 décembre.
- Fermeture de la mairie les mardis 24 et 31 décembre à 12 heures.
- Vœux du Maire dimanche 12 janvier 2020 à 10h30.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 18 minutes.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À SAVIGNÉ, le 16 décembre 2019

Le Maire,
André RIGNAULT